Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260624-DEC-058-2026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2026
Mise en ligne le : 30/06/2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° 058 / 2026
DU 24 JUIN 2026

PRÊT DE MATERIEL DU CONSERVATOIRE DE LAVAL AGGLOMERATION – ASSOCIATION IN PARADISIUM

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10,

Vu la délibération n° 032 / 2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au président,

Vu l'arrêté n° 65 / 2026 en date du 18 mai 2026 portant délégation de signature à Adrien Audirac, directeur général adjoint Fabrique du vivre-ensemble,

Vu la demande formulée par l'association In Paradisium, relative au prêt de matériel du Conservatoire de Laval Agglomération, pour l'organisation de concerts à l'occasion des 10 ans de l'association,

Considérant que le prêt sollicité concerne du matériel Backline et d'un véhicule appartenant à Laval Agglomération,

Que ce prêt permet un soutien à l'association,

Que cet événement participe à la diffusion de l'offre culturelle et à l'attractivité du territoire,

Qu'il convient de d'établir une convention de mise à disposition de matériel,

DÉCIDE

Article 1er
La convention de mise à disposition de matériel du Conservatoire à Rayonnement Départemental (matériel de lumière Backline ainsi qu'un véhicule IVECO) à titre gratuit, établie entre Laval Agglomération et l'association In Paradisium est approuvée.

Article 2
La mise à disposition du matériel de lumière (Backline), est consentie du lundi 6 juillet 2026 au lundi 27juillet 2026 inclus, ainsi que le véhicule IVECO le 10 juillet 2026.

Article 3
Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

Article 5
Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le président et par délégation,
Le directeur général adjoint
Fabrique du vivre-ensemble,

Signé : Adrien Audirac